

Hypokhâgne ou Droit

Par **myriaaam**, le **26/07/2013** à **15:12**

Bonjour,

Je m'appelle Myriam, j'ai 20 ans et je serai l'année prochaine en classe préparatoire littéraire. Depuis quelques semaines, je me pose de nombreuses questions quant à l'après prépa. En effet, si j'ai choisi d'aller en prépa littéraire, c'est pour développer ma culture générale mais SURTOUT, pour me familiariser avec les dissertations, les documents etc... Le problème, c'est que je n'envisage pas de spécialiser dans des filières littéraires pures et dures. J'ai passé un bac ES, et je préfère faire un métier qui soit plus ouvert sur l'actualité. J'envisage ainsi de faire du droit après mon année en hypokhâgne. Mais le problème, c'est qu'après cette année, j'aurai 21 ans, donc je commencerai réellement mes études à 21 ans ! Et j'ai vraiment peur, que ça me soit un handicap par la suite (trop vieille pour débiter dans le milieu professionnel...).

Ma question est donc la suivante : devrais-je aller maintenant en droit ? ou serait-il préférable de passer par l'hypokhâgne pour partir en 1ère année de droit ?

Merci

Par **Whizz Lawguist**, le **26/07/2013** à **16:21**

Bonjour,

J'ai fait hypokhâgne après le bac comme je ne savais pas encore vers quoi m'orienter, et je suis revenue vers le droit à la fin justement parce que je n'appréciais pas les débouchés offerts par la prépa. Ce n'est pas du tout une année perdue, la base historique surtout m'a bien servi en constit' (mais ça dépend aussi du programme en place l'année de la prépa) et j'ai dû bien gagner en aisance rédactionnelle et orale (ô joie des khôlles). Maintenant je n'avais pas ce problème d'âge donc je ne peux pas dire si c'est vraiment handicapant... Ceci dit, beaucoup de gens de mon amphi avaient déjà la vingtaine alors que j'étais tout juste majeure quand j'ai commencé, et vu les taux de redoublement, je ne pense pas que tu seras la seule à commencer à 21 ans...

J'ajouterai juste que le système de la prépa et ses profs mettent la pression pour passer des concours et autres, et que les élèves qui sentent dès le départ qu'ils vont partir risquent de vraiment sentir la pression du coup, parce qu'on les oblige à préparer des concours durs alors qu'ils ne vont pas y aller...mais bon, avoir un objectif ça aide aussi à se pousser. Juste une dernière chose, c'est que dans les classes prépas ayant des conventions avec la fac, il est possible (si les résultats sont suffisants, bien entendu) de partir après l'hypokhâgne avec des équivalences en crédits, par exemple une première année histoire. En droit ça sert pas, du

coup le bonus de l'année ne se fera qu'en connaissances personnelles, et ne permettra pas de passer des niveaux directement par la suite.

Par **Fax**, le **27/07/2013** à **02:39**

Bonsoir,

Si si, pour le droit cela fonctionne j'ai une amie qui a fait hypokhâgne et qui a ensuite été admise directement en 2ème année de licence en droit. Bon, elle a du s'accrocher, le début d'année a été difficile mais cela a été par la suite et elle est passée en L3.

Par **Whizz Lawguist**, le **28/07/2013** à **14:24**

ça doit dépendre des facs alors, en Lorraine ils ne font passer directement en deuxième année qu'après la fin de la khâgne. Mais oui ça a eu dû être dur de rattraper tout ce qu'il y a à savoir !

Par **marsuup**, le **28/07/2013** à **18:36**

Le droit des contrats peut très bien s'apprendre sans préalable en droit privé (droit de la famille etc) ne serais-ce le minimum, ou avec un dictionnaire juridique sous la main pour quelques notions. Idem pour le droit administratif (le constit c'est de la culture G).

Je dirais même qu' arriver l'esprit frais sans connaissance juridique préalable se montre parfois utile en droit, les connaissances apprises en 1ere année étant souvent simplifiées et donc partiellement fausses. Et il paraîtrait même que moins on a de connaissance sur le cours relatif à un arrêt, mieux on commente cet arrêt (parole de chargé de TD).

Je persiste en disant qu'il est tout à fait possible d'apprendre le droit sur le tas. Preuve en est : certains diplômés d'école de commerce arrive à passer le barreau sans problème, et un prof de droit nous a même dit que les étudiants en double cursus réussissent souvent plus facilement que les juristes "purs" car ils ont tellement de boulot qu'ils synthétisent nécessairement leur apprentissage, or la synthèse est la clé de la réussite en droit et fait souvent défaut aux étudiants en Droit.

Donc pas de soucis pour ceux qui ont la possibilité d'intégrer le parcours en deuxième année.

ps : je ne fais que rapporter les propos que j'ai entendu de prof ou chargé de TD. Peace :)

Par **Yn**, le **29/07/2013** à **10:55**

La passerelle prépa L-droit a souvent été discutée sur ce forum, n'hésite pas à utiliser la

fonction recherche.

L'âge ne constitue pas un obstacle : beaucoup, beaucoup, d'étudiants ne commencent pas le droit à dix-huit ans. A la louche, pour un TD, 40% des étudiants ont au moins une année de retard (doublement, réorientation, ...) voire plus, et certains sont même plus âgés que moi !

L'important est la qualité de ton cursus : si tu as obtenu de bons résultats en prépa et que tu obtiens de bons résultats en droit, tu n'auras aucun problème.

Surtout, la seule question à te poser est "pourquoi faire ?"

Si tu souhaites faire du droit, inscris-toi dès septembre en L1, seule l'université dispense une véritable formation juridique.

[citation] Et il paraîtrait même que moins on a de connaissance sur le cours relatif à un arrêt, mieux on commente cet arrêt (parole de chargé de TD)[/citation]

J'aime beaucoup ce forum car j'ai toujours l'impression que les modalités d'enseignement du droit varient considérablement selon les universités.

Si je suis la logique de ce chargé de TD, moins on en connaît, mieux on commente ? On demande (normalement) tout l'inverse aux étudiants, à savoir replacer l'arrêt dans la matière étudiée, établir des liens avec des notions parentes, expliquer pourquoi tel fondement a été retenu au détriment d'un autre...

Par ailleurs, je crois que commencer le droit en L2 est très mauvaise idée. J'ai déjà détaillé ce point sur un topic voisin, mais un bref résumé est toujours utile.

La L1 permet d'acquérir deux choses fondamentales :

- La méthodologie (commentaire, dissertation, cas pratique), laquelle demande beaucoup d'entraînement et qui justifie selon moi les exigences de rédaction hebdomadaire pour tous les travaux dirigés ; une année n'est pas de trop
- La "culture générale du droit" : la L1 invite à découvrir le vocabulaire du droit, ses notions transversales, etc. Autrement dit, la L1 permet d'acquérir un socle commun de connaissance indispensable pour les études juridiques.

Si tu débutes le droit en L2 et que tu ignores comment utiliser le Code civil, lire un arrêt de cassation, ou encore des notions indispensables (hiérarchie des normes, distinction acte et fait juridiques, QPC, etc.) ; tu risques d'éprouver de grandes difficultés car tout cela est considéré comme acquis.

Bref, si tu souhaites faire du droit, inscris-toi en L1.

Par **myriaaam**, le **31/07/2013** à **15:55**

Merci beaucoup Yn et les autres pour vos réponses.

Je pense qu'en effet, l'âge n'est pas si important que ça.

Comme je l'ai dit, la prépa est un bon entraînement pour la qualité oratoire et la qualité

d'écriture (dissertations + khôlles).

Selon moi, cette année devrait bien me préparer pour les études et mon avenir professionnelle(que ça soit pour devenir avocat ou pour n'importe quel autre métier).

Donc programme :

Septembre 2013 > Hypokhâgne

Septembre 2014 > L1 Droit

Par **Yn**, le **31/07/2013** à **17:06**

Certes, l'âge n'a isolément aucune importance. J'attire toutefois ton attention sur un point important, lequel distingue notamment les étudiants capables d'anticiper et les autres.

Si tu souhaites vraiment faire du droit, il me semble plus judicieux de t'inscrire au plus vite à l'université.

Les études juridiques sont longues. Pour exemple si tu souhaites t'orienter vers la profession d'avocat, dis-toi que tu pars pour (quasi-)sept années d'étude (cinq ans sur les bancs de l'université + dix-huit mois de stage/école d'avocat) avant d'entrer sur le marché du travail.

Partant, à seulement -- mais d'aucuns diront déjà -- vingt ans, penses-tu avoir les conditions matérielles (financement des études, logement, épargne disponible pour la vie de tous les jours) pour continuer ainsi jusqu'à presque trente ans ? Autrement dit, sans gagner d'argent ?

Je ne suis pas persuadé qu'il soit utile d'ajouter une année supplémentaire, laquelle n'apporte finalement pas grand-chose : l'écriture s'améliore avec la pratique et, crois-moi, tu passeras de très longues heures à rédiger en droit. De même, l'oral vient avec la pratique, et c'est un grand cliché de croire que les juristes ont une répartie à toute épreuve. Les avocats se lançant dans de grands plaidoyers est d'ailleurs un autre grand cliché du droit que l'on ne rencontre quasiment plus.

Le droit, c'est avant tout maîtriser des matières techniques et mes appliquer à des situations concrètes.

Bref, pour revenir à ma remarque initiale : les étudiants sont souvent plein d'illusions sur leur avenir, ont de grands projets, etc. C'est indispensable et cela constitue une source de motivation qui nous permet d'avancer.

Je crois cependant, d'après mon expérience, que vient un moment où chacun souhaite prendre son autonomie, notamment vis-à-vis des parents, et les réalités commencent alors à nous rattraper.

Beaucoup d'étudiants ont du mal à se projeter dans cet avenir pourtant très proche, et je crois qu'il est important de ne pas se disperser après le bac pour pouvoir, dans quelques années, récolter tous les fruits de nos efforts.

Par **myriaaam**, le **31/07/2013** à **23:02**

je t'ai répondu YN par message privé

Par **Fax**, le **01/08/2013** à **02:05**

Bonsoir,

Je rejoins Yn concernant les qualités rédactionnelles et oratoires. Pour vous donner un exemple, j'ai repris mes études après 10 années de vie active et dès la 1ère année de droit, sachant les années qui me séparaient des mes dernières compositions, j'ai pris l'habitude de rédiger le plus de devoirs demandés en travaux dirigés. Si les 1ers n'étaient pas glorieux, j'ai pu au fil des semestres me sentir de plus en plus à l'aise. Tout ça pour vous dire qu'en effet, dès le début du cursus, il vous sera demandé de "rédiger".

De la même manière, concernant des qualités oratoires, dans ma faculté, la plupart des partiels, hors matières à TD, sont des oraux, aussi de la même manière que pour la rédaction, vous aurez l'occasion de pratiquer cet exercice.

A mon sens, mais ce n'est que mon avis, une année d'hypokhagne peut vous permettre de vous faire au rythme soutenu des études en droit, et d'éviter les difficultés éprouvées par de nombreux étudiants lors de l'entrée en faculté(notamment l'autonomie laissée aux étudiants par rapport au lycée et la nécessité de s'auto-gérer).

Bonne continuation pour cette année à venir :)

Par **myriaaam**, le **02/08/2013** à **02:06**

merci